

**COMPTE RENDU CGT DE LA CAP DES SGM
DU 27 NOVEMBRE 2014 A PARIS LA DEFENSE**

PRESIDENTE : MME THORIN

MEMBRES ADMINISTRATION : MME LEMESLE-DIRM MEMN
MR MATTERA DIRM MEMN EXPERT
MR GUISLAIN-ENIM
MR ANDRIEU-DIRM MED
MME BOYER-DRH-GAP41
MR SINISCALCO-DRH
MME NETROMB - DRH-GAP4
MME COHEN-CHEMOUNE-MGS3
MME LE BRETON-DAM
MME BROUARD-DRH-CS2
MME RENOUARD-DAM
MR CAMUS JEROME MGS 4
MME TANCHOU-RESPONSABLE ACTIVITE MARITIME

REPRESENTANTS PERSONNELS :

MR GARBE CGT
MR COSQUER CGT
MME HENNE CGT
MR MONNIER CGT
MR PUJOL CGT
MME OUALI (EXPERT CGT)
MR MARTRECHARD FO
MR FORTINI FO
MR FERNANDEZ (EXPERT FO)
MR MAILLARD CFDT-UNSA

La réunion commence à 10h13 Le quorum étant atteint, la présidente déclare la CAP ouverte. Une déclaration CGT a été lue et remise.

La CGT dénonce les délais de transmissions des dossiers (à 20H la veille des la pré CAP). Les conditions les meilleures ne sont pas réunies pour l'étude des dossiers par les organisations syndicales.

MR MAILLARD -CFDT-UNSA : secrétaire de séance.
MME THORIN : Présidente.

APPROBATION DES PV :

Suite à non remise des PV par l'administration, l'approbation des PV des dernières CAP est reportée à la prochaine CAP.

MOBILITE :

A ce jour, les compteurs sont bloqués pour les détachements entrants des agents d'autres ministères. Nous attendons la réponse du budget. Des agents ont été proposés par la CAP des SGM sur ces postes. Leurs situations doivent être débloquées avant le 31 décembre 2014 pour pourvoir les postes..

Spécialité NAV/SEC

NUMERO DE POSTE	DESIGNATION	NOM PRENOM PERSONNEL MUTE	OBSERVATION
161010	AGENT MACHINE VR MAUVE	MR MASSE VINCENT	SOUS RESERVE COMPTEUR+APTITUDE MEDICALE+PRISE DE POSTE AVANT LE 31/12/2014
160938	ULAM14	MR AUZENAT DAMIEN	IDEM
160939	ULAM 2A	NEANT	NON VACANT
160945	ULAM 2B	VOLPEI JEAN	POSTE RESERVE ZGE,AGENT EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SGM »NAV-SEC » SOUS RESERVE APTITUDE MEDICALE
161034	ULAM 34	MR BOUVERET MAURICE	AGENT EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SGM « NAV SEC » SOUS RESERVE D'APTITUDE MEDICALE
160958	ELECTRICIEN SUR LE PAM THEMIS -DIRM	NEANT	NON VACANT

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

	MEMN		
160903	AGENT PONT SUR L'IRIS- DIRM NAMO	MR DONNART CHRISTIAN	NEANT
160898	ULAM 62	MR COUPET VINCENT	SOUS RESERVE COMPTEUR+APTITUDE MEDICALE+PRISE DE POSTE AVANT LE 31/12/2014
160952	VR ARMOISE DIRM MEMN	NEANT	NON VACANT
160953	VR ARMOISE DIRM MEMN	NEANT	NON VACANT
160955	VR ARMOISE DIRM MEMN	NEANT	NON VACANT
161008	VR ARMOISE DIRM MEMN	MR LANNOY BRUNO	SOUS RESERVE COMPTEUR+APTITUDE MEDICALE+PRISE DE POSTE AVANT LE 31/12/2014
161028	ULAM 972	MR DEMILLY DAVID	RAPPROCHEMENT FAMILIAL SOUS RESERVE DE L'ENVOI DE DOCUMENTS A LA DRH
161027	CSN 972	MR VERON PASCAL	NEANT

Spécialité DSAG

NUMERO DE POSTE	DESIGNATION	NOM PRENOM PERSONNEL MUTE	OBSERVATIONS
161033	Sec.Comptable DM MARTINIQUE,CROSS Fort de France	MME LAGORCE ISABELLE	POUR INFO DEPEND DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
160956	ASSISTANTE PLAISANCE DDTM 34	MME LEMYRE	IDEM

DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SGM

MR MASSE
MR VOLPEI
MR BOUVERET

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER

Fédération Nationale de
L'Équipement et de l'Environnement



Adhérent à l'Union Générale
des Fédérations de Fonctionnaires

BEAUPERTUIS	FRANCOISE	DREAL AQUITAINE	DDTM 64
CENTO	NATHALIE	DREAL PACA	DIRM MED
CARON	JEAN-LUC	OUTRE-MER	DM MARTINIQUE
BOURDIN	DOMINIQUE	DGITM	DGITM
SENGOR	MOUNIRA	DGITM	ENSM
LEGRAND	VERONIQUE	ENIM	ENIM
REICHERT	VALERIE	ENIM	ENIM
HENNE	SOPHIE	ENIM	ENIM
GAULTIER	CATHERINE	ENIM	ENIM
ROGER	CHANTAL	ENIM	ENIM

SGM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

NOM	PRENOM	FUSIONNEMENT	SERVICE
BRAILLY	JEAN YVES	DREAL NORD PAS DE CALAIS	DDTM 59
ADAM	CHRISTEL	DREAL HAUTE NORMANDIE	DIRM MEMN CSN DUNKERQUE
BERAT	JEAN-PIERRE	DREAL HAUTE NORMANDIE	DIRM MEMN PAM THEMIS
COQUELET	FRANCOISE	BASSE NORMANDIE	DDTM14
RIOU	JOELLE	DREAL BRETAGNE	DDTM 29
GILBERT	BRIGITTE	DREAL BRETAGNE	DDTM 35
LACHASSE	JOELLE	DREAL BRETAGNE	DDTM 56
RABINEAU	DANIELLE	DREAL PAYS DE LOIRE	DIRM NAMO
RENAUX	SYLVIE	DREAL PAYS DE LOIRE	DIRM NAMO
BOULAIRE	ANNE-SOPHIE	DREAL PAYS DE LOIRE	DDTM 44
LELIEVRE	THIERRY	DREAL POITOU CHARENTES	DDTM 17
LAVERGNE	BEATRICE	DREAL AQUITAINE	DREAL



BERTHELOT	SIGRID	DREAL AQUITAINE	DDTM 33
ESTIENNE	CLAUDE	DREAL PACA	DDTM 13
CABASSE	MICHELE	DREAL PACA	DDTM 83
CROM	ARLETTE	DREAL PACA	DIRM MED
OGOR	BERNARD	DREAL CORSE	DDTM 2A
CHALONNEC	FITZIA	DREAL MARTINIQUE	MARTINIQUE
ORBOIN	FRANCOISE	DMSOI	REUNION
GAIFFAS	JOSETTE	DGITM	DGITM
BONNARDEL	HELENE	HM	ENSM
DUPONTREUE	PASCAL	ENIM	ENIM
LEGRIFON	NADINE	ENIM	ENIM
RICHEUX	CATHERINE	ENIM	ENIM
GAULTIER	DOMINIQUE	ENIM	ENIM
FICHOU	NADINE	ENIM	ENIM
PERON	NICOLE	ENIM	ENIM

QUESTIONS DIVERSES :

Gestion de corps :

Beaucoup d'agents n'ont pas reçu leurs arrêtés de nomination. Le bureau GAP 4 est saisi pour régularisation. Des précisions sur la gestion et la perception des ISH, en cas de maladie, inaptitude temporaire... ont été demandées. La DRH demande à la DAM de préciser par une note la gestion de ces différentes situations.

En ce qui concerne l'arrêté du 30 octobre 2014 sur les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires :

Après deux ans de bataille menée par les agents et la CGT, l'arrêté ci-dessus référencé est enfin sorti. Il permettra de rémunérer les agents mobilisés en astreinte et lors d'interventions aléatoires. Cela rompt avec les errements antérieurs qui ne permettaient que la récupération du temps de travail effectué.

En outre deux éléments importants sont à prendre en compte :

1°) Le déclenchement des IHTS est lié à une demande formelle de la hiérarchie aux agents. Elle n'est pas automatique et pas à l'initiative des agents.

2°) Il faut que le budget dépendant des crédits « personnels » soit mis en place pour payer les agents.

Une note de gestion sera mise en place en 2015. La CGT revendique l'augmentation des taux actuellement en vigueur.

La CGT rappelle son opposition de principe à la pratique d'heures supplémentaires. La CGT revendique des embauches, et pas le recours aux heures supplémentaires.

La RIFSEEP sera mise en place en juillet 2015 pour le corps des SGM. La CGT est opposée à la mise en place de cette réforme. Celle-ci est un maillon de l'individualisation des carrières. La mise en place de parcours professionnels par MME LEBRANCHU et la RIFSEEP visent à transformer notre fonction publique de carrière en fonction publique d'emploi avec un déroulement individualisé de notre vie professionnelle, rythmée par des évaluations cycliques.

**Seuls certains auront un parcours « riche et varié » avec un avancement à la clef.
La grande majorité des agents aura un parcours à minima !**

Dans ce contexte, quel sera le montant de nos retraites, avec une part aléatoire grandissante.

La CGT revendique :

La revalorisation immédiate du point d'indice,

Un réel déroulement de carrière pour tous, borné par les dispositions du statut,

Des embauches massives afin d'assurer nos missions au plus près des usagers, des citoyens et des élus.

En ce qui concerne le trop faible nombre de places à l'examen professionnel et au concours professionnels de TSDD option NAV/SEC, la clause de sauvegarde est appliquée à 1,5 % pour établir le nombre de postes offerts à ces recrutements.

Madame THORIN a évoqué un plan de requalification de C en B, mais l'administration devra tenir compte selon elle des contraintes budgétaires de financement. Pour l'administration, un groupe de travail sur ce thème sera mis en place début 2015, ce groupe de travail devra avoir une réflexion sur les moyens d'accès à cette requalification, que ce soit par la liste d'aptitude, l'examen professionnel ou le concours interne.

La CGT demande un recrutement massif dans le corps des SGM, ce qui permettrait de « tirer vers le haut » le recrutement des TSDD dans la spécialité « NAV/SEC ». Pour mémoire, la DAM doit faire remonter ses besoins de recrutement à la DRH.

Les critères de visite médicale pour les agents sont précisés :

Pour la spécialité « NAV/SEC » : Visite annuelle chez le médecin des gens de mer et le médecin de prévention.

Pour la spécialité DSAG : visite tous les cinq ans sauf raisons particulières (visite à la demande de l'agent, surveillance médicale spéciale).

Conditions de travail :

Une étude sur les conditions et les effets des mutations des agents entre les VR et les PAM est en cours à la DAM. Une réflexion est menée par la DAM sur le fonctionnement de la VR ARMOISE.

Une circulaire nouvelle sur l'utilisation des armes est en attente.

Fin de la séance : 18h15,

Les Elus CGT en CAP des SGM